



Tagsdorfer Blettla

Informations communales de Tagsdorf

Avril 2026

À l'issue des élections, le conseil municipal de Tagsdorf s'est réuni le vendredi 20 mars 2026 pour sa séance d'installation.

Durant cette séance,

Béatrice HANSER a été élue Maire de Tagsdorf.

Le conseil municipal a également élu les adjoints au Maire :

OTT Alexandre, 1er adjoint

OTT-DIETSCH Christelle,
2ème adjoint

Les membres du Conseil municipal
(de gauche à droite) :

KOENIG Cédric

BOEGLIN Aline

WIRTH Vincent

PFLIEGER Corinne

PORFIRIO Barbara

FOLZER Anthony

OTT Steve

FORESTI Didier



Les différents délégués :

- École Intercommunale de Tagsdorf-Heiwiller-Schwoben : Steve OTT
- Syndicat scolaire d'Emlingen (maternelle) : Barbara PORFIRIO, Cédric KOENIG
- Syndicat scolaire d'Altkirch (collège) : Aline BOEGLIN, Steve OTT
- Syndicat des gardes champêtres (Brigades Vertes) : Didier FORESTI, Cédric KOENIG
- Syndicat mixte de l'Ill (Rivières de Haute-Alsace) : Cédric KOENIG, Didier FORESTI
- Syndicat Intercommunal pour le Corps des Sapeurs-Pompiers (SIVU) : Béatrice HANSER, Anthony FOLZER
- Territoire Energie Alsace : Vincent WIRTH

La secrétaire de mairie, Nadia DOLECZIK vous accueille en mairie aux horaires suivants (nouveaux horaires du secrétariat à partir du 4 mai 2026) :

⇒ **Le lundi de 15h00 à 19h00**

⇒ **Le jeudi de 10h00 à 12h00**

Pour tout entretien avec le maire ou les adjoints, nous vous invitons à prendre rendez-vous :

☎ 03 89 07 86 93

✉ mairie@tagsdorf.fr



Attention à la présence des frelons asiatiques

Ils construisent les nids primaires à proximité ou dans les abris de vos habitations



Pour information, 6 dispositifs de piégeage ont été répartis sur la commune de Tagsdorf.

Signalez un nid ou une observation d'individu sur www.lefrelon.com ou à l'adresse suivante : referenta68@gmail.com



Lefrelon.com

DE MI-AVRIL À MI-JUILLET

Découverte de nids primaires

Vérifier la présence de nids primaires une fois toutes les deux semaines :
soutentes des toitures, haut des fenêtres, nichoirs d'oiseaux, gouttières, granges, abris de jardin, garages, dépendances, parasols...



RAPPEL



Avec l'arrivée des beaux jours et la reprise des activités extérieures (jardinage, bricolage, entretien...), la municipalité souhaite rappeler à tous les habitants les règles en vigueur concernant les bruits de voisinage.

Conformément à l'arrêté municipal n°7-2021 du 7 décembre 2021 portant réglementation des bruits de voisinage, l'utilisation d'outils et d'appareils bruyants (tondeuses, perceuses, tronçonneuses, etc.) est autorisée uniquement selon les horaires suivants :

Du lundi au samedi (jours ouvrables) :

de 8h à 12h et de 13h30 à 20h

Certains jours fériés : lundi de Pentecôte et 8 mai uniquement de 9h à 12h et de 13h30 à 19h.

L'usage d'appareils bruyants est **interdit les dimanches et les autres jours fériés en Alsace-Moselle.**

Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter ces horaires, préserver la tranquillité de tous et favoriser le bien vivre ensemble dans notre village. Merci pour votre coopération.



Journée Citoyenne

La journée citoyenne aura lieu
le samedi 30 mai 2026

Nous comptons
sur votre participation !

Prochaine date à retenir :
le samedi 5 septembre 2026
Après-midi récréative